

Règlement Jeux Concours Cartes de vœux

Article 1 : Organisation

L'association déclarée par la Loi du 1^{er} juillet 1901, article 5 décret du 16 août 1901, article 2, « Association des parents d'élèves des écoles de Vitry-aux-Loges » (APEEVAL),

Dont le siège social se trouve : 54 rue Gambetta, 45530 Vitry-aux-Loges

Organise du 20 novembre 2020 au 04 décembre 2020, un jeu-concours dénommé :

« Concours Cartes de vœux »

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours.

Article 2 : Participation

Ce concours est ouvert à tout enfant fréquentant les écoles de Vitry-aux-loges et dont au moins un parent est adhérent à l'association pour l'année 2020/2021.

Article 3 : Durée et principes

3.1 Pour participer les enfants devront réaliser une carte de vœux à l'intention des membres du Foyer Logement Henri Deschamps. L'aide d'un adulte peut être sollicitée pour la réalisation.

3.2 Le dépôt de la carte se fera à la Mairie de Vitry-aux-Loges, située au 54 rue Gambetta à l'intention de l'APEEVAL. Devront figurer au dos de la carte : Nom, Prénom, l'âge et classe de l'enfant.

La date limite de dépôt est fixée au 04 décembre 2020.

3.3 Le jury sera constitué, avec l'aide de Mme Bourdin responsable du foyer, des membres du Foyer Loger Henri Deschamps.

Ce dernier désignera 3 gagnants selon 3 catégories d'âges : 3-5 ans, 6-8 ans et 9-11 ans.

3.4 Les gagnants seront annoncés le 25 décembre 2020

- Si levée du confinement : les participants auront rendez-vous sur la place de la Rue Gambetta autour du Chalet de Noël.

Les gagnants seront annoncés sur place puis l'annonce sera relayée par la newsletter et sur Facebook.

Si un gagnant est absent, il sera contacté ultérieurement.

- Si le confinement maintenu : les gagnants seront contactés individuellement. L'annonce sera relayée par newsletter et Facebook.

Article 4 : Les prix

- Lot 3/5 ans : 1 place enfant (27€) + 1 place adulte (34€)

- Lot 6/8 ans : 1 place enfant (27€) + 1 place adulte (34€)

- Lot 9/11 ans : 1 place enfant (27€) + 1 place adulte (34€)

- Surprise : valeur 5€

Articles 5 : Modalité des remises de prix

- Si levée du confinement : la remise des prix se fera en main propre le jour de l'annonce.

Si un gagnant est absent, un rendez-vous sera fixé pour convenir d'une remise en main propre dans un délai de 2 semaines après l'annonce du résultat.

- Si confinement maintenu : les prix seront envoyés dans un délai maximum de 2 semaines à compter de l'annonce des gagnants.

Article 6 : Dépôt du règlement.

Tous participants à ce jeux acceptent l'intégralité du présent règlement.